

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_058
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 17 décembre 2024

7 – Validation des points de la CFVU du 28 novembre 2024

Point n° 7.8 « Mon Master : attendus et éléments à prendre en compte 2025-2026

La délibération étant présentée pour décision.

| | |
|--|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|--|--|

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L. 712-6-1 ;

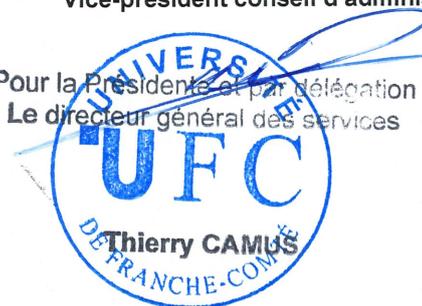
VU la délibération CFVU_2024-2025_045 de la commission de la formation et de la vie étudiante de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les attendus et éléments à prendre en compte pour l'année 2025-2026 sur Mon Master.

Pour la présidente et par délégation

Pascal FABRE
Vice-président conseil d'administration

Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services



Annexe :

Annexe 7.8 Délibération CFVU_2024-2025_045_MonMaster_attendus et éléments à prendre en compte 2025-2026

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté